

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 26 juillet 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/07/2024

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 2

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Didier VORDY, Catherine SONZOGNI

Votants: 18

Pour: 18

**Représentés:** Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFAURIE par Jean ARCAS

Contre: 0

**Présents non votants :**

Abstentions: 0

**Excusés:** Christian BIES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

**Absents:**

#### Objet: Ligne de trésorerie

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles peut être confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des demandes de subvention concernant les actions menées ou en cours de réalisation. Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie a été reconduite en 2023, par signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée d'un an.

Après négociation avec le secteur bancaire, une ligne de trésorerie à hauteur de 600 000 € serait à nouveau nécessaire.

Cette ligne de trésorerie est d'une durée d'un an.

Elle est productive d'intérêts au taux variable indexé sur :

- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

Plus marge de 1,50 %, soit à titre indicatif sur index de Mai 2024 à 3,82 % un taux de : 5,32 %.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services
- Tirages d'un montant minimum de 10 %
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à :

- réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 € ;
- signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Autorise la réalisation auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 € ;
- Autorise le Président à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 26 juillet 2024

Le Président,  
Jean ARCAS

